



FRANCE

Le coût des transports de malades dans le viseur de Bercy

SANTÉ

Face à une facture qui n'a eu de cesse de gonfler ces dernières années, le gouvernement veut mieux contrôler le coût de prise en charge des transports de patients dans des ambulances ou des taxis.

Solenn Poullennec

La route s'annonce cahoteuse pour les taxis et les ambulanciers. A l'affût d'économies, le gouvernement se montre déterminé à limiter le coût de prise en charge par la Sécurité sociale des transports de malades. Et il a déjà lancé des chantiers en ce sens.

« Est-il possible de continuer à dépenser 5,7 milliards d'euros par an pour le transport médical des patients ? » a lancé la semaine dernière dans « Le Monde » le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, réaffirmant au passage la volonté du gouvernement de se pencher sur les dépenses consacrées à la prise en charge des affections de longue durée.

Des dépenses plus que doublées en vingt ans

Une possible baisse du remboursement des déplacements médicaux n'est pas vue d'un bon œil par les Français. Il n'empêche, c'est loin d'être la première fois que l'exécutif se penche sur leur coût. Car il n'a cessé d'augmenter ces dernières

années. En vingt ans, les dépenses ont plus que doublé pour représenter autour de 5 % des dépenses de soins de ville.

Ce phénomène s'explique notamment par le vieillissement de la population et l'éloignement des centres hospitaliers, soulignait un rapport parlementaire de 2022. Les acteurs du transport sanitaire, qui sont des sociétés d'ambulances, de véhicules sanitaires légers (VSL) ou encore des taxis conventionnés, expliquent aussi l'envolée des dépenses par le développement de l'hospitalisation à domicile et la désertification médicale. Surtout, ils ne manquent pas de rappeler que ce sont les médecins qui prescrivent ces transports.

En 2018 une réforme a demandé aux hôpitaux de prendre à leur charge les dépenses de transports entre établissements. En 2023, inquiet de voir la facture gonfler toujours rapidement, alors qu'elle est déjà supérieure à celle constatée dans d'autres pays développés, le gouvernement a adopté des mesures dans le budget pour inciter les transporteurs à prendre en charge plusieurs patients en même temps. De quoi, selon l'exécutif, dégager 50 millions d'euros d'économies.

Les acteurs du secteur attendent le décret d'application de cette mesure. « On n'est pas contre dans la mesure où c'est possible et dans le respect de la pathologie du patient », assure Emmanuelle Cordier, présidente de la Fédération nationale du taxi. Ceux-ci n'ont toutefois pas hésité à manifester plusieurs fois

ces derniers mois pour alerter sur les conditions de réalisation des transports sanitaires.

Transport partagé

La question du transport partagé est cependant loin d'être leur seul point de vigilance. Les taxis conventionnés sont en effet en passe de redéfinir de nouvelles règles du jeu avec la Sécurité sociale pour les prochaines années. Et en début de semaine dernière, ils sont descendus dans la rue pour dénoncer de nouvelles conditions de prise en charge par l'Assurance Maladie pour 2024.

Imposées « unilatéralement », celles-ci sont « incompatibles avec la réalité économique de nos entreprises », se sont récriés les taxis, réunis en intersyndicale. Ces acteurs sont d'autant plus dans le viseur qu'ils ont tendance à peser de plus en plus lourd dans la facture des transports sanitaires et que leurs prix sont élevés par rapport à ceux des véhicules sanitaires légers. « Les économies, on peut les faire ailleurs mais pas sur le dos des assurés qui cotisent », met toutefois en garde Emmanuelle Cordier de la FNNT.

Dans le camp des ambulanciers, certains se veulent plutôt conciliants après les propos de Bruno Le Maire. Même « s'il y a quand même des actions qui sont engagées », le président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), Dominique Hunault, estime qu'il y a « encore des mesures à prendre ». Et de citer un système de partage sur les données de transports fiable qui pourrait permettre

à l'Assurance Maladie de payer toujours le juste prix ou la numérisation des prescriptions médicales. ■

5,7

MILLIARDS D'EUROS

Le coût annuel du transport médical des patients.



Les taxis transportant des patients ont manifesté le 4 mars dernier à travers la France (ici à Bordeaux). Photo Christophe Archambault/AFP